



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## cartes bancaires

Question écrite n° 47044

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le système de sécurisation des cartes bancaires. Lors des dernières semaines, une recrudescence des fraudes à la carte bancaire a été relevée, notamment par l'intermédiaire du commerce électronique. Il y aurait eu 122 000 victimes de fraudes à la carte bancaire pour un montant de 961 millions de francs. Ces chiffres sont dramatiques et révèlent l'extrême fragilité de notre système de sécurisation de nos cartes bancaires. En conséquence, elle lui demande s'il entend mettre en place un cadre légal spécifique concernant la prévention et la sécurisation de la carte bancaire et instaurer un mécanisme qui permettrait le règlement des problèmes d'indemnisation des victimes.

### Texte de la réponse

Les médias se sont effectivement fait l'écho de problèmes relatifs à la sécurité des paiements effectués par cartes bancaires et, notamment, du risque de décryptage de certaines protections informatiques installées sur les cartes de paiement. Ce type de fraude ne paraît avoir pour l'instant, selon les informations disponibles, qu'une portée limitée, la protection des cartes bancaires en circulation ne se limitant pas à la seule clé de cryptage. Toutefois, si elle constitue un moyen de paiement sûr, la carte de paiement doit être régulièrement perfectionnée afin de tenir compte des progrès technologiques intervenus. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont défini parmi leurs priorités le développement des services de la société de l'information et veulent, dans ce cadre, créer les conditions d'un développement du commerce électronique, ce qui suppose que les consommateurs puissent se tourner en toute confiance vers ce nouveau mode de transaction. Dans ce contexte, le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a consacré le 4 avril dernier une table ronde à la sécurisation des paiements à distance, en présence des organisations de consommateurs, des professionnels, du groupement des cartes bancaires et des industriels de la monétique et a décidé, au terme de cette table ronde, de créer deux groupes de travail. Le premier groupe étudie les aspects techniques de la sécurité des cartes bancaires. L'autre groupe, qui sera rattaché au Conseil national de la consommation, établit un état des lieux de la sécurité des paiements par cartes bancaires. A ce titre, il doit recenser les types de fraudes effectivement constatées, examiner les conséquences de la fraude sur les usagers des cartes bancaires ainsi que le cadre juridique du système des cartes bancaires et faire des recommandations opérationnelles visant à améliorer la sécurité du système des cartes bancaires. Les conclusions de ces groupes sont attendues pour la fin de l'année.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47044

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé** : économie  
**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 29 mai 2000, page 3190  
**Réponse publiée le** : 15 janvier 2001, page 297